

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 12 Juillet 2022 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-deux, le 12 juillet à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Mme Andrée RACCURT, Maire

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de la convocation : 07 juillet 2022

Etaient Présents : M Alain BRET, Mme Anne-Laure BRUNET, Mme caroline COGNOT, M Serge DELORME, M Bernard LAVIRE, M Jérôme LAVIRE, M Jean-Pierre PERROT, M Gilbert PIPAZ, M Dominique RACCURT, Mme Isabelle RACCURT.

Etaient Absents excusés : Mme Laurence FALCOZ (Pouvoir J. LAVIRE) M Christian GOUVERNEUR (Pouvoir A.L. BRUNET) Mme Maria JEANNEY (Pouvoir G. PIPAZ) Mme Carole LABLACHE (Pouvoir B. LAVIRE)

A été élu secrétaire de séance : M. Bernard LAVIRE

ORDRE DU JOUR

- Cession parcelle de terrain en bordure de voirie / Chemin des Argiles
- Renouvellement de la convention d'occupation d'un local sis 46 chemin de La Léchère
- Programme d'amélioration de l'éclairage public
- Avant-projet aménagement Grande Rue
- Comptes rendus de réunions
- Présentation de l'aménagement voirie zone des 2 B par Monsieur le Vice-président de l'attractivité à la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel
- Questions diverses.

2022/27 Cession parcelle de terrain en bordure de voirie / Chemin des Argiles

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite de l'emplacement réservé n° 6 Chemin des Argiles appartenant à Mme Aimée GARNIER. Les frais de géomètre et de notaire incomberont à la commune.

2022/28 Renouvellement de la convention d'occupation d'un local sis 46 chemin de La Léchère

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte le renouvellement de la convention d'occupation d'un local à compter du 1^{er} août 2022 moyennant la somme de 150,00 € par mois.

2022/29 Programme d'amélioration de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le plan de financement relatif à l'amélioration de l'éclairage public « les Hauts de Bressolles » reste à la charge de la commune le montant prévisionnel de 1 577,07 €.

Début de la séance 19h00

Fin de séance 21h12



Le Maire

Le Secrétaire de séance